

**Rénovation et remplacement de diverses places de jeux
Demande de crédit**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJECTIF DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à la rénovation et au remplacement des installations des places de jeux sises aux endroits suivants:

- La Coquerellaz
- Au Veilloud
- Au Mont Souplia

2. ANALYSE DE LA SITUATION

La Commune bénéficie de nombreuses places de jeux bien fréquentées. Certaines souffrent aujourd'hui d'un état vétuste voire obsolète.

Faisant suite à un postulat déposé au Conseil communal en mars 2007 et afin de mettre l'ensemble de nos places de jeux en conformité avec les normes actuellement en vigueur, le Service des travaux, domaines et environnement a sollicité le BPA (Bureau de prévention des accidents) afin qu'il procède à une expertise détaillée de l'ensemble des places de jeux communales:

- de la Coquerellaz
- du Veilloud
- du Vieux Pontet
- route du Bois 2-4 (pour la section gérance)
- du Mont Souplia
- du Croset
- du Skate park route du Bois

Les rapports d'expertise ont été établis en références aux normes européenne SN EN 1176 « équipements d'aires de jeux », SN EN 1177 « revêtement d'aires de jeux » et aux recommandations techniques pour les places de jeux éditées par le BPA.

Il ressort clairement de ces rapports que la majorité des jeux installés ne correspond plus globalement aux normes de sécurité et qu'une réfection conséquente de ces places de jeux est nécessaire.

Sur la base de cette expertise, le Service des travaux, domaines et environnement a établi 39 projets de mise en conformité et a réalisé, depuis 2007, les mesures d'urgence liées aux problèmes de sécurité importants, dont le financement entraine dans le cadre du budget. Les travaux consécutifs à ces projets consistent à remplacer les jeux défectueux, adapter ceux qui peuvent l'être et mettre en place des sols souples adaptés aux hauteurs de chute.

La poursuite de cette mise en conformité passe obligatoirement par un remplacement des jeux et des tours combinées des 3 places de jeux suivantes:

- de la Coquerellaz
- du Veilloud
- du Mont Souplia

Les aménagements de ces jeux, qui ont été installés pendant les années 1985 à 1988, sont jugés non conformes de part leur état vétuste et des risques d'accident y afférents. Après plus de 20 ans d'utilisation, une rénovation partielle n'aurait aucun sens en terme économique ni du point de vue de la durabilité. La Municipalité souhaite donc remplacer les tours combinées des 3 places précitées.

3. PROJET DE MISE EN CONFORMITE

Le projet de mise en conformité prévoit le démontage de ces 3 tours combinées. En fonction de leur état après démontage, certaines parties seront récupérées ou mises au rebut.

Les jeux actuels permettent un nombre d'activités pour les enfants et les adolescents bien plus important que nos jeux de 1985, soit environ 20 activités différentes et répondront mieux aux fortes attentes des usagers. Ils seront équipés de revêtements de chute en matériaux souples, permettant une durabilité plus importante que d'autres revêtements. De plus leur entretien est réduit par rapport aux sols amortissant en copeaux, sable ou gravier.

Ces 3 places de jeux seront installées simultanément afin de diminuer les coûts d'intervention pour les revêtements coulés.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETS

Les travaux sont prévus de juin à fin juillet 2008 avec les étapes principales suivantes:

- Démontage des jeux existants par la section des espaces verts;
- terrassement et évacuation de l'encaissement existant;
- réalisation des fondations;
- mise en place des sous-couches, planie et de béton maigre de base;
- pose des montants des jeux;
- mise en place des revêtements coulés;
- montages des jeux et remblayage.

4.1 Place de jeux de la Coquerellaz

Cette place de jeux située au sud du Motty est actuellement équipée d'une tour combinée avec toboggan double. Cette installation datant de 1985 a fait l'objet de plusieurs entretiens et restauration par le Service des travaux, domaines et environnement. Elle ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et comporte des risques pour les utilisateurs, en particulier:

- L'ensemble de la structure est instable. Instabilité due principalement aux poutres verticales pourries;
- garde-corps non conforme;
- épaisseur et dimension du revêtement des copeaux insuffisants;
- sortie du toboggan non conforme;
- fondations insuffisamment recouvertes;
- mauvais état général de l'installation.

Nous proposons de la remplacer par un jeu du type « bateau toboggan ». L'ancien toboggan ainsi que diverses pièces seront récupérés pour l'entretien et l'installation d'autres places de jeux. Le sol en copeaux existant sera remplacé par un sol synthétique souple coulé, adapté aux hauteurs de chute du nouveau jeu. La balançoire ainsi que les jeux à ressorts existants peuvent être conservés encore un certain temps.



Jeu existant



Nouveau jeu

4.2 Place de jeux du Veilloud

Cette place de jeux située au chemin du Veilloud est actuellement équipée d'une tour combinée avec toboggan. Cette installation datant de 1987 a fait l'objet de plusieurs entretiens et restauration par notre service. Comme celle de la Coquerellaz, elle ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et comporte des risques pour les utilisateurs, en particulier:

- Certains éléments de la structure sont pourris;
- garde-corps non conforme;
- mauvais état général de l'installation;
- épaisseur et dimension du revêtement des copeaux insuffisants;
- sortie toboggan non conforme.

Nous proposons de la remplacer par un jeu équipé de deux tours avec toboggan. Là aussi, l'ancien toboggan et diverses pièces seront récupérés pour l'entretien et

l'installation d'autres places de jeux. Le sol en copeaux existant sera remplacé par un sol synthétique souple coulé, adapté aux hauteurs de chute du nouveau jeu.



Jeu existant



Nouveau jeu

4.3 Place de jeux du Mont Souplia

Cette place de jeux, située à la Route du Bois à l'est de l'hôtel du Parc, est actuellement équipée d'une tour combinée avec toboggan. Cette installation datant de 1986 a fait l'objet de plusieurs entretiens et restauration par notre service. Comme les deux places de jeux précédentes, elle ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et comporte des risques pour les utilisateurs, en particulier:

- L'engin dans son ensemble est hors norme;
- mauvais état général de l'installation;
- hauteur garde-corps non conforme;
- poutre et escalier sont pourris;
- nature du sol non conforme;

Nous proposons de la remplacer par un jeu équipé de trois tours avec toboggan. L'ancien toboggan ainsi que diverses pièces seront récupérés pour l'entretien et l'installation d'autres places de jeux. Le sol existant sera aussi remplacé par un sol synthétique souple coulé, adapté aux hauteurs de chute du nouveau jeu.



Jeu existant



Nouveau jeu

5. DEVIS ESTIMATIF

5.1 Place de jeux de la Coquerellaz

Infrastructures et fondations	Fr.	10'900.--
Revêtement coulé nouveau jeu	Fr.	11'200.--
Fourniture et pose des jeux	Fr.	27'300.--
Réfection gravier jaune	Fr.	3'000.--
Revêtement coulé balançoire + escarpolette	Fr.	9'200.--
Total HT	Fr.	61'600.--

5.2 Place de jeux du Veilloud

Infrastructures et fondations	Fr.	15'200.--
Revêtement coulé nouveau jeu	Fr.	15'700.--
Fourniture et pose des jeux	Fr.	33'500.--
Réfection gravier jaune + accès	Fr.	4'500.--
Total HT	Fr.	68'900.--

5.3 Place de jeux du Mont Souplia

Infrastructures et fondations	Fr.	13'500.--
Revêtement coulé nouveau jeu	Fr.	15'300.--
Fourniture et pose des jeux	Fr.	36'100.--
Revêtement coulé balançoire	Fr.	4'600.--
Total HT	Fr.	69'500.--

5.4 Récapitulatif

Place de jeux de la Coquerellaz	Fr	61'600.--
Place de jeux du Veilloud	Fr	68'900.--
Place de jeux du Mont Souplia	Fr	69'500.--
Divers et imprévus (environ 5%)	Fr	10'000.--
Total HT	Fr	210'000.--
TVA 7.6 %	Fr.	15'960.--
DEVIS ESTIMATIF TTC	Fr.	225'960.--
		=====
Arrondi à	Fr.	226'000.--

Ce montant a été établi sur la base d'offres d'entreprises et selon des prix catalogue.

Des demandes de subvention a été adressée à Pro Juventute et au Service de l'éducation physique et du sport. Nous sommes dans l'attente des réponses.

6. FINANCEMENT

Cet investissement de **Fr. 226'000.--** sera couvert par la trésorerie courante, il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11)

* * *

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ce préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le projet de rénovation et de remplacement des installations des places de jeux de la Coquerellaz, du Veilloud et du Mont Souplia.
2. D'accorder à la Municipalité un montant de **Fr. 226'000.-- (deux cent vingt-six mille francs)** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 "parcs et promenades" et la nature 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 440.5060.300 "Remplacement et rénovation de diverses places de jeux".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 mars 2008.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes: - 3 plans des nouveaux jeux avec photos descriptives (*les photos et les plans en couleur sont disponibles sur le site de la Commune, sous rubrique Conseil communal – préavis municipaux*)

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: Monsieur C. Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances: Monsieur P. Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 31 mars 2008

MM/PT/it